

55 ans, tandis que le participant à un REER n'y a pas droit avant 65 ans, même s'il touche sa retraite dès l'âge de 60 ans.

Je ne veux pas dire qu'il faudrait empêcher les fonctionnaires de prendre leur retraite à 60 ans. Néanmoins, je crois qu'il faudrait uniformiser ces deux lois. Nous ne pouvons continuer à avoir une règle pour les fonctionnaires et, pour le reste du public, une autre règle beaucoup plus restrictive, conçue par des fonctionnaires. Si nous ne voulons pas perpétuer une injustice, il faut que les participants aux régimes d'épargne-retraite et les fonctionnaires puissent toucher leurs prestations de retraite au même âge. La Chambre devrait songer à aligner les dispositions des REER sur celles qui permettent aux fonctionnaires de prendre une retraite anticipée.

Le public affiche généralement un certain cynisme et un certain scepticisme à l'égard du gouvernement. Voici un autre bill visant à modifier le régime de retraite de la Fonction publique, une mesure dont on n'a pas encore évalué le coût. Cela ressemble au contraire à une tentative délibérée pour dissimuler les frais qu'entraînerait l'application de la loi. On ne nous a pas fourni la moindre projection sur les prestations, ne serait-ce que pour permettre aux fonctionnaires d'avoir une petite idée de ce pourquoi ils versent leurs cotisations. Le scepticisme total dont j'ai parlé, ne fera que montrer si le gouvernement continue à saisir la Chambre d'importants projets de loi de finances, sans lui fournir les données financières correspondantes.

En résumé, monsieur l'Orateur, lorsque la Chambre est saisie d'un projet de loi de ce genre, nous avons deux obligations, l'une vis-à-vis du public, l'autre vis-à-vis des fonctionnaires. Nous ne pouvons prendre nos responsabilités vis-à-vis de ces groupes, ni prendre de décision si l'on ne nous soumet pas certains chiffres. En outre, à partir de là, nous devrions recevoir l'assurance que ces chiffres nous seront fournis régulièrement, tous les trois ans par exemple, s'il y a amendement, afin que le Parlement conserve un certain contrôle financier sur les dépenses de cette importance. En absence de toutes données financières, comment peut-on approuver ce bill? Comment peut-on engager le public et les fonctionnaires du Canada dans un régime, à propos duquel nous ne savons rien?

Faut-il s'étonner après que l'économie soit dans une telle impasse avec les méthodes de ce gouvernement? Aujourd'hui, nous savons que nous avons dépensé six milliards de dollars en 1973. Mais nous ne l'avons appris que l'année dernière. Nous nous sommes engagés à cette dépense presque sans y penser. Aujourd'hui, on nous redemande de faire des projets d'avenir mais toujours dans le noir. Pourquoi? Le problème réel sous-jacent à ce projet de loi tient à l'inflation, non pas à l'indexation. Ce que nous devons faire, c'est de nous efforcer de faire baisser l'inflation. Le député d'Ottawa-Ouest a déclaré aujourd'hui qu'il fallait apprendre à nous accommoder de l'inflation. Ce n'est vraiment pas un parti que les membres de mon parti et moi-même sommes prêts à prendre. C'est un principe libéral. Au contraire, à mon avis, nous devons apprendre à contrôler les dépenses financières du pays, et ce bill nous donne une excellente occasion de commencer.

A mon avis, nous devons appuyer ce bill en deuxième lecture, ne serait-ce que pour qu'il puisse être renvoyé au comité. Nous pouvons espérer que le gouvernement nous fournira les renseignements qui nous permettront d'étudier véritablement ce projet de loi. Je ne puis croire que le gouvernement

Pensions

oserait présenter un projet de loi de cet ordre au Parlement sans une évaluation préalable et sans aucune projection des prestations. Nous avons certainement le droit de connaître ces chiffres. Le public doit être servi. Si on nous refuse ce droit, si le gouvernement nous prive de ces renseignements essentiels, le public pourra accuser le gouvernement d'une entourloupette de plus sur l'économie.

M. Ross Milne (Peel-Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, si je me propose de parler très brièvement du bill C-12, c'est que je l'appuie sans réserve. Je souscris aux observations faites jeudi soir dernier par le président du Conseil du Trésor (M. Buchanan), à celles qu'a faites le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et à celles que contenait l'excellent discours prononcé cet après-midi par le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis).

Si j'interviens dans le débat, c'est qu'à l'époque où cette question a été portée à l'intention du public et où les membres de la National Citizens Coalition ont entrepris leur campagne, j'ai déclaré que je rejetais leur approche et qu'à mon sens, leur thèse était remplie d'erreurs. J'ai rédigé et fait distribuer un texte exposant mon opinion sur cette question, et certaines associations de fonctionnaires qui en ont pris connaissance ont estimé qu'il présentait passablement d'intérêt. C'est pourquoi elles ont pris sur elles de le distribuer un peu partout dans le pays, car j'y préconise un régime convenable de pensions pour les fonctionnaires de même que des régimes convenables de pensions en général. Je présume que c'est pour cette raison que les membres de la National Citizens Coalition ont décidé d'exercer sur moi de fortes pressions et qu'ils l'ont effectivement fait de diverses façons.

C'est pourquoi je juge à propos d'intervenir ce soir pour consigner au compte rendu les principaux arguments que j'ai invoqués dans la déclaration que j'ai faite il y a quelque temps en réponse aux faussetés qu'ils ont répandus dès le début de cette controverse. Je trouve regrettable que les membres de cet organisme aient agi comme ils l'ont fait. Ils ont injustement suscité parmi la population du ressentiment à l'endroit de nos fonctionnaires. J'estime que le Canada est très bien servi par ses fonctionnaires et que le genre d'insinuations qu'ils ont faites à leur sujet ont été très dures à avaler pour les intéressés.

● (2030)

Au cours d'une réunion, après que la question eut suscité l'intérêt public, j'ai demandé à certaines personnes ce qu'elles croyaient être en réalité la pension moyenne d'un fonctionnaire. On m'a répondu \$15,000, \$16,000 ou \$20,000 par an. Il est assez exact, je crois, de dire qu'un fonctionnaire travaille en moyenne 25 ans et qu'après cette période, sa pension de retraite s'élève à environ \$5,100 par an. Quand les gens comprennent la situation, ils commencent à croire que la question soulevée par la Coalition nationale des citoyens est peu sérieuse.

A mon avis, la Coalition nationale des citoyens invoque ce prétexte dans son intervention, afin que ceux qui résistent dans l'entreprise privée à l'établissement d'un régime de pension convenable à l'intention des employés ne commencent pas à organiser un régime de pension qui leur fournirait des prestations suffisantes.